

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2025

Point 8

Plan d'actions des risques du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) 2025-2026 à l'ANSM

Délibération n°2025 - 06

PJ : Plan d'actions 2025-2026

Le Conseil d'administration, au vu de la cartographies des risques comptables et budgétaires 2025, après avoir délibéré, approuve le plan d'actions des risques du Contrôle interne comptable (CIC) et du Contrôle interne budgétaire (CIB) de l'ANSM pour 2025-2026.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-11 al 4 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa réception par les ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.